Envoyé en préfecture le 28/06/2026
Reçu en préfecture le 28/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260605-20260605_DCM6-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.06.05
DCM6

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 01 juin 2026
Date d'affichage : 01 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Valérie CARADEC, Sandrine GUICHOUX, Sanae NÉDELLEC, Patricia NORMANT, Corinne ROSPARS, Karen THOMAS ;
MM. Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE.

Procurations :
M. Jean-Paul HENRY à M. Patrick URIEN ;
Mme Elodie BERNARD à Mme Sandrine GUICHOUX ;
M. David CAUDAL à Mme Corinne ROSPARS.

Absent : M. Laurent JACQUIN.

Mme NÉDELLEC Sanae a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Convention de groupement de commandes – Création/Refonte des sites internet
Domaine : 7.10 Divers - Conventions financières

Exposé

Plusieurs communes du territoire souhaitent engager une démarche commune en vue de la création ou de la refonte de leur site internet. Cette démarche s'inscrit dans une logique de mutualisation, afin d'optimiser les coûts de conception, de développement, de formation et de maintenance, tout en permettant à chaque commune de conserver son propre site, son nom de domaine et son autonomie éditoriale.

A cette fin, il est proposé de constituer un groupement de commandes associant les communes de Kergloff, Motreff, Plévin, Cléden-Poher et Poher Communauté. La commune de Cléden-Poher serait désignée coordonnatrice du groupement. Poher Communauté interviendrait en qualité de partenaire technique et méthodologique, à titre gracieux. Les modalités de fonctionnement du groupement sont précisées dans la convention, en annexe.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la création ou à la refonte de sites internet, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser l'adhésion de la commune de Kergloff audit groupement de commandes ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2026
Reçu en préfecture le 28/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260605-20260605_DCM6-DE

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- De préciser que les dépenses correspondant aux prestations concernant la commune seront inscrites au budget.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Pour le Maire empêché et par délégation,
M. Jean-Paul HENRY,
Adjoint aux Finances et aux Budgets.

Mme NÉDELLEC Sanae,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE